

Guide Chronologique d'intervention de l'ERIC en EPLE (2021-2022) Conduite à tenir par l'Équipe de Ressource Interne de Crise lors d'un événement potentiellement-traumatique grave affectant un EPLE.

Ce guide a pour objectif de repérer les moments et d'organiser les actions à mettre en place lors de la survenance d'un événement potentiellement traumatique : **décès, accident ou événement grave concernant la communauté éducative survenu dans le cadre scolaire.**
Les recommandations seront adaptées aux situations particulières rencontrées.

Définitions :

ERIC : Équipe de Ressource Interne de Crise

COMPOSITION de l'ERIC de l'EPLE et de l'école

Personnels faisant partie de l'ERIC dans un EPLE (Cf : fiche de composition type)

- | | | |
|---|---------------------------------|--|
| - Chef d'établissement (ou son Adjoint) | - Infirmier éducation nationale | - Assistant social éducation nationale |
| - Conseiller Principal d'Éducation | - Médecin éducation nationale | - Psychologue de l'éducation nationale |

Personnels faisant partie de l'ERIC dans une école (Cf : fiche de composition type)

- | | | |
|--|-------------------------------|---|
| - IEN | - Directeur | - Infirmier éducation nationale |
| - Psychologue de l'éducation nationale | - Médecin éducation nationale | - Conseiller Technique Social animateur de bassin |

Afin de vous aider à la mise en place de votre ERIC et assurer un suivi du dispositif, vous pouvez contacter la coordinatrice CASA :

(CASA Nord/Est Tel : 0692 65 23 59, CASA Sud/Ouest Tel 0692 64 38 98).

NB :En amont d'une intervention :

- Avoir la liste des secouristes et moniteurs de l'établissement
- Avoir les coordonnées téléphoniques des membres de l'ERIC
- Avoir les coordonnées CUMP*- coordinatrices CASA* et partenaires utiles
- Prévoir des messages types pour les différentes situations
- Prévoir des messages types pour la communication vers l'extérieur

Guide chronologique.

Situations /personnes concernées / activités	Personnes intervenantes	Actions à mener
Événement potentiellement traumatique.	Témoïn (s) Infirmière ou secours	Alerte les secours (infirmière, secouristes, autres) Se rend sur place (avec un portable) Gère la victime et appelle le « 15 »(A noter que le 15 peut décider d'activer la cellule d'urgence médico psychologique : CUMP) S'assure que le chef EPLE est informé, ainsi que la vie scolaire (CPE)
Témoins/impliqués Groupe présent sur place Fratrerie et personne proche	Chef EPLE/Vie scolaire Vie scolaire + membre ERIC présent + enseignants dans l'EPLE Membre ERIC présent Chef EPLE ou adjoint Chef EPLE	Isole la zone, éloigne les personnes non concernées Amène les personnes concernées dans une classe, encadrées par des adultes. Prévient l'agent d'accueil de l'arrivée des secours Gère les mouvements au portail : filtrer les entrées et arrêter la sonnerie. Fait passer une information pour que les élèves ne sortent pas de leur classe pendant l'intervention des secours. En cas de présence d'un membre ERIC sur place, repère et accueille des personnes susceptibles d'être impactées par des situations potentiellement traumatiques. Prend en charge individuellement les proches. Organiser si possible leur retour à domicile après avoir eu un entretien avec un membre ERIC ou CASA. Informe le Recteur par l'intermédiaire du Directeur de Cabinet de la situation et/ou le Médecin Conseiller Technique du Recteur (communication)
Mobilisation de l'ERIC Parents de la victime Coordination/concertation	Chef EPLE Chef EPLE ou membre ERIC présent ERIC	Mobilise l'ensemble des membres de l'Eric de son établissement (même ceux ne travaillant pas dans l'établissement à ce moment) Informe les parents. Mobilise l'ensemble des membres ERIC et se réunit le plus rapidement possible pour répartir les missions. Choisit un coordonnateur chargé d'assurer la collecte et la transmission des informations et non impliqué dans la prise en charge directe.
Évaluation initiale	ERIC et chef EPLE	Évalue la situation, le dispositif opérationnel, les réponses envisagées et les moyens humains mobilisables. (Si renforts nécessaires, voir Protocole d'intervention lors d'événements traumatiques en milieu scolaire, qui permet la mobilisation de la CASA* ou/et de la CUMP*)

Toutes les actions suivantes peuvent, en fonction de la situation et des besoins, être renforcées par la CASA* et/ou la CUMP*.

Les membres de la CASA travaillant alors en collaboration directe avec le chef d'établissement et les membres de l'ERIC.

Après évacuation de la victime	Infirmière ou ERIC	Rejoint l'infirmier afin de pouvoir accueillir les situations de stress (dépassé notamment) L'infirmière ou le médecin de l'ERIC prend des nouvelles de la victime au niveau de l'hôpital.
Information dans l'établissement	ERIC/ Vie Scolaire ou personnel disponible et capable de gérer	Diffuse une information officielle, simple et claire : - passe dans les classes des témoins =>Moment de parole dans les classes (si temps disponible) - rassemble tous les élèves pour les informer (en fonction de la taille de l'établissement) en fonction des circonstances <u>Nb</u> : Si récréation: possibilité de rester dans les classes pour échanges (à évaluer au cas par cas). Si secours toujours présents, les élèves restent obligatoirement en classe.
Réunion des personnels de l'établissement	Chef d'établissement assisté du coordonnateur ERIC	Informe par tous les moyens disponibles chaque personnel de l'établissement, sur les faits, pour éviter les rumeurs et donner une information claire et rassurante sur le dispositif mis en place et prévu par la suite
Infos aux parents des témoins	Vie Scolaire	Informe les parents des témoins par téléphone + mot dans les carnets (cf. lettre type)
Affichage du dispositif.	Loge et Vie Scolaire	Prévoit un message type pour l'information concernant les actions mises en place, sur panneau lumineux ou autres panneaux
Information écrite des familles et des élèves	Vie Scolaire	Informe sur l'événement et les dispositifs d'écoute mis en place (cf. lettre type) l'ensemble des élèves et leurs parents (par mots dans carnets). Penser à informer les associations de parents d'élèves.
Cellule d'écoute	ERIC	Choisit de préférence un lieu neutre comme une salle de classe ou tout autre lieu propice, ex : le CDI... Affiche le lieu et les horaires de la cellule d'écoute.
Lieu de l'événement	Personnel TOS	Est présent toute la journée pour la surveillance et éventuellement l'écoute En cas de nettoyage du lieu de l'événement, prévoir un temps de rencontre avec un membre de l'ERIC avec la personne qui en est chargée
Organisation de la fin de la journée	Vie scolaire	Maintient des emplois du temps sans forcément assurer les cours.(le maintien de l'ouverture de l'établissement limite la partie émotionnelle de l'événement)
Réunion de synthèse	ERIC (tous)	Réalise le bilan de la journée en présence du coordonnateur et prépare les missions du lendemain si nécessaire. Prévoit un temps de débriefing pour l'équipe. Rédaction de la fiche événement ERIC (cf document type).
Transmission de la fiche événement ERIC	Chef EPLE	Transmet la fiche événement ERIC au coordonnateur académique et au médecin conseiller technique du Recteur.

En cas de décès les actions suivantes s'étalent dans le temps. **Il est important que la communauté éducative mette en place ces différentes actions afin d'accompagner la souffrance psychologique et le deuil.**

À noter que dans ce cadre la CASA et la CUMP peuvent avoir été mobilisées et les différentes actions dévolues à l'ERIC peuvent être partagées.

Annnonce formelle du Décès	Chef d'établissement	Information à tout l'établissement réuni dans la cour : (prononcer le prénom et le nom de la personne).En principe pas de fermeture de l'établissement mais minute de silence
Demandes aux parents	Chef d'établissement	Demande d'autorisation à la famille : (s'assurer de l'accord réel des familles pour:) - présence à la veillée (au moins chef d'établissement) - présence à l'enterrement (autorisation de sortie pour les élèves) - communication date et heures au sein de l'établissement - affréter un bus si enterrement loin (choix de l'ERIC)
Lieu de recueillement dans l'établissement « chapelle ardente »	Chef d'établissement/ ERIC Participation des élèves	Modalités : identifier un lieu accessible et discret (pas le bureau de l'infirmière ni celui de l'AS). Durée ≈ 3 à 5 jours. Livre Blanc de l'amitié , ou tout autre projet émanant des élèves, à remettre plus tard à la famille
Cellule d'écoute individuelle	ERIC (relève à prévoir)	Durée : 3 à 7 jours. Dispositif à géométrie variable mais toujours décroissant avec des temps forts : annonce du décès, puis après l'enterrement. Prévoir des pauses pour les soignants et savoir rajouter une salle ou en fermer une, en fonction de la fréquentation. Salles pour enseignants éloignées de celles pour les élèves. Signaler à l'infirmière les élèves en difficulté, à revoir ou à surveiller. Horaires affichés, parents informés. Relais du dispositif à l'infirmerie.
Groupe de parole	2 membres ERIC	Après enterrement si besoin pour les non impliqués : public cible : groupe d'élèves identifiés en souffrance, groupe d'enseignants, groupe d'élèves demandeurs, groupe de parents d'élèves demandeurs. 1 séance Possibilité de rencontre avec les parents de l'élève, après évaluation de la situation.
Dans l'établissement	ERIC	Vigilance sur les signes post traumatiques ou de souffrance des élèves et des personnels. Avis technique téléphonique possible auprès de la CUMP, ou des unités de psycho trauma. Vigilance accrue vis-à-vis de la classe, des camarades, et des enseignants de l'élève décédé.
Radiation de l'élève/ Victime décédée	Chef d'établissement	Bien s'assurer que le nom de l'élève est retiré rapidement des listes : liste d'appel, cantines, livret scolaire, etc...
Parler autrement	Action pédagogique et éducative	Prévention suicide / Évocation de la mort (Philosophie / Français) Ou autre action ouvrant sur l'avenir (à travers les arts, le sport ...) Il est essentiel de transformer la crise en quelque chose de créatif pour le plus grand nombre mais aussi individuellement.

Notes importantes

CASA*:

La saisine de la cellule académique d'aide et de soutien (CASA) par le Directeur de Cabinet et/ou le médecin conseiller technique du recteur (voir annexe 1) doit être effectuée dans des conditions spécifiques et réservée aux situations qui n'ont pu être résolues par les équipes ressources internes de l'établissement.

Cette cellule est composée de personnels volontaires formés spécifiquement à la prise en charge de situation de crise et disposant d'une lettre de mission.

Après un bilan précis des équipes de ressources internes de crise, une intervention renforcée peut être jugée nécessaire si les problèmes posés ne peuvent effectivement pas être résolus par les ressources internes à l'établissement.

Une aide de la gestion de l'événement sans intervention de la CASA, peut-être réalisé par téléphone auprès des 2 coordonnateurs :

CASA Nord/Est : 0692 65 23 59 / CASA Sud/Ouest : 0692 64 38 98

CUMP*:

Cellule d'Urgence Médico Psychologique Départementale : constituée de psychiatres, psychologues, infirmiers qui interviennent auprès des impliqués ou victimes directes en cas d'événement potentiellement traumatique collectif (6 à 10 impliqués minimum). Cette cellule est mobilisée par le SAMU ou l'ARS. Toutefois lors d'un événement particulièrement grave pour la communauté éducative, la CUMP peut venir en soutien téléphonique à l'ERIC ou la CASA.

Cette cellule pourra intervenir 3 fois :

- En urgence le jour du drame, ou dans les 24 heures.
- 3 à 7 jours après, en débriefing.
- 8 à 7 jours après, en entretien post débriefing si besoin.
- autre intervention plus spécifique, en fonction des situations

La CUMP pourra assurer les relais des prises en charge nécessaires : Dr GOKALSING : 0692 68 86 22

Autres structures de soutiens : Unité de psycho-trauma Nord/Ouest/Est « Noé », tél : 0262 21 37 71

Unité de psycho-trauma Sud, tél : 0262 35 94 27

Urgences psychiatriques dans chaque hôpital de l'île (CAP : centre d'accueil psychiatrique) sauf à l'hôpital de St Benoît, les urgences de l'est étant gérées au CH Bellepierre de St Denis, sur le CAP Nord Est.

Communication du chef d'établissement: le chef EPLE doit gérer 4 priorités concernant la communication :

- L'information unique et claire dans l'ensemble de l'établissement
- Famille, gérer l'annonce et l'orienter vers les services d'urgence
- Interlocuteur unique des médias : les recevoir, protéger la communauté éducative
- Informer la Rectrice et le Directrice de Cabinet de la situation.